

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption: 22/02/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : voir ci-dessous en fonction du code postal

Codes postaux concernés : 1341 - 1470 - 1490 - 5000 - 5500 - 5537 - 5550 - 5560 - 5590 - 6640 - 6672 - 6800 - 6850 - 6880 - 7021

Origine de l'interruption

= Tempête Louis

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

Codes postaux impactés	Heure
6672	De 18h31 à 04h45
5550	De 18h37 à 07h35
5550	De 18h44 à 08h11
6850	De 18h45 à 01h30
1470	De 18h45 à 02h00
5537	De 18h47 à 01h45
5500 – 5560	De 18h49 à 01h58
5500	De 18h52 à 3h30
5590	De 18h54 à 02h19
1341 – 1470 – 1490	De 18h55 à 04h00
6640	De 19h07 à 01h30
6880	De 19h17 à 02h15
6800	De 19h50 à 09h30
5000	De 20h21 à 04h00
6800	De 21h19 à 10h15
1470	De 21h57 à 04h00
7021	De 21h59 à 06h00

Justification de la durée de l'interruption

= Les fortes intempéries et principalement les vents violents dus à la tempête Louis qui a touché notre pays, ont occasionné de très nombreux incidents sur le réseau, conjugués à de nombreuses difficultés de circulation pour les équipes d'intervention d'ORES pourtant rapidement renforcées.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Vents violents suite à la tempête Louis en Wallonie

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 22/02/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.